

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 7 avril 2025, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Michel Lequin, maire suppléant
M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller
M. Charles Duguay, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Michel Lequin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1) OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire suppléant, Michel Lequin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 ;
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Rapport des comités ;
6. Administration ;
 - 6.1 Élection du maire
 - 6.2 Nommer un maire suppléant
7. Aqueduc et égouts ;
 - 7.1 Achat d'un appareil DR900
8. Sécurité publique ;
9. Voirie ;
 - 9.1 Résolution acceptant le décompte #2 et autorisant le reste du paiement de la facture #2 à Groupe Colas Québec inc. (298 137.90\$)
 - 9.2 Résolution autorisant le paiement des factures à la firme d'ingénierie EXP dans le projet PAVL (177 088.51\$ - 6 factures / surveillance, études, etc.)
 - 9.3 Demande de subvention au député pour des travaux de voirie (PAVL - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale / PPA-CE)
 - 9.4 Résolution pour le balayage des rues
 - 9.5 Résolution pour le nivelage des chemins
10. Urbanisme et environnement ;
 - 10.1 Renouvellement de permis - demande de changement à la réglementation
11. Loisirs et culture ;
 - 11.1 Fonds culturel Arthabaskien
 - 11.2 Activité « Bonjour Printemps » - Samedi 17 mai de 10h00 à 13h00
12. Affaires diverses ;
 - 12.1 Dépôt d'un projet de citoyens pour un terrain pickleball
 - 12.2 Demande de remboursement d'un citoyen
 - 12.3 Demande d'autorisation de passage - Tour Cycliste des Policiers de Laval
 - 12.4 Demande d'autorisation de passage - Tour Paramédic Ride Qc
 - 12.5 Tour de télécommunications

13. Liste de la correspondance ;
14. Varia ;
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance

2025-04-051 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-052 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 3 MARS 2025

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE des corrections ont été apportées au procès-verbal du mois de mars à la demande des conseillers Guy Thériault et Charles Duguay ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 soit adopté, en apportant les modifications demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-053 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 280 212.65\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 280 212.65\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| | | |
|---|---|-----------|
| 1 | MRC d'Arthabaska (quote-part #1) | 36 932.00 |
| 2 | Receveur Général du Canada (DAS) | 1 610.82 |
| 3 | Ministre du Revenu du Québec (DAS) | 4 119.86 |
| 4 | Cain Lamarre en fidéicommiss (retour de paiement) | 10 000.00 |

| | | |
|----|--|------------|
| 5 | Visa Desjardins (achat divers) | 213.18 |
| 6 | ADMQ (inscription congrès) | 672.60 |
| 7 | Michel Prince, conseiller | 448.94 |
| 8 | France Darveau, conseillère | 448.94 |
| 9 | Laurent Garneau, conseiller | 448.94 |
| 10 | Michel Lequin, conseiller | 448.94 |
| 11 | Guy Thériault, conseiller | 448.94 |
| 12 | Charles Duguay, conseiller | 448.94 |
| 13 | Bell Mobilité inc. (mars) | 128.40 |
| 14 | Buropro (mars) | 315.32 |
| 15 | Desjardins Sécurité Financière (mars) | 562.26 |
| 16 | Entretien Général Lemay (mars) | 4 044.82 |
| 17 | Excavation Marquis Tardif inc. (mars) | 24 096.55 |
| 18 | Eurofins Environex (mars) | 1 146.59 |
| 19 | Gaudreau Environnement inc. (avril) | 194.71 |
| 20 | Hydro-Québec (éclairage public / février) | 272.68 |
| 21 | Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc) | 677.87 |
| 22 | Hydro-Québec (salle municipale) | 1 037.56 |
| 23 | Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc) | 243.26 |
| 24 | Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce) | 23.84 |
| 25 | Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac) | 23.84 |
| 26 | Hydro-Québec (quai) | 55.15 |
| 27 | Hydro-Québec (station pompage / égouts) | 856.59 |
| 28 | Nordikeau inc. (mars) | 2 678.92 |
| 29 | Rhesus (mars) | 102.19 |
| 30 | Sogetel (mars) | 310.95 |
| 31 | Sogetel (Internet - mars) | 93.84 |
| 32 | Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (janv. & fév.) | 3 413.32 |
| 33 | Vivaco Groupe Coopératif (mars) | 593.93 |
| 34 | CNESST (ajustement & dossier) | 154.54 |
| 35 | Cyr Système inc. (appel service / égouts) | 798.53 |
| 36 | Équipements ProVicto (scie à chaîne & fournitures) | 849.49 |
| 37 | Veolia (fournitures / aqueduc) | 381.88 |
| 38 | Ville de Disraëli (quote-part #1) | 1 189.96 |
| 39 | Ville de Victoriaville (loisirs & culture / versement #1) | 715.14 |
| 40 | MRC d'Arthabaska (quote-part #2) | 6 920.00 |
| 41 | Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #1) | 53 807.20 |
| 42 | Solutions Zen Média (site Internet) | 2 825.18 |
| 43 | Les Services EXP inc. (travaux Gosford Sud) | 104 656.04 |
| 44 | Total du salaire de la D.G. : | 4 116.90 |
| 45 | Total des salaires & déplacements : | 6 683.10 |

TOTAL : 280 212.65 \$

5) RAPPORT DES COMITÉS

Aucun comité ne s'est rencontré au cours du dernier mois.

6) ADMINISTRATION

2025-04-054 6.1 ÉLECTION DU MAIRE

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Gosselin a remis sa démission comme maire de la municipalité lors de la séance du conseil du 3 mars 2025 et que celle-ci prendra effet à partir du 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les prochaines élections sont dans moins de 12 mois, il n'est pas nécessaire de faire une élection partielle pour combler le poste laissé vacant ;

CONSIDÉRANT QUE des informations ont été prises auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour savoir la procédure à prendre dans de telles circonstances ;

CONSIDÉRANT QUE la réponse obtenue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est la suivante ;

« Veuillez vous référer et prendre connaissance de l'article 336 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

***Article 336 :** La Loi stipule que lorsque la vacance du poste de maire est constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale (prévue le 2 novembre 2025) et que le conseil n'a pas décrété qu'elle doit être comblée par une élection partielle, les conseillers doivent, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, élire l'un d'entre eux à ce poste.*

Cette élection se fait au scrutin secret lors d'une séance du conseil.

Le greffier ou greffier-trésorier établit la procédure de mise en candidature et de vote. Il proclame élue la personne qui obtient le plus grand nombre de votes.

En cas d'égalité au premier rang, la personne qui préside la séance donne un vote prépondérant en faveur de l'une des personnes qui sont sur un pied d'égalité.

*La personne élue doit, dans les 30 jours, **prêter le serment** qu'elle exercera la fonction de maire conformément à la loi. »*

DÉROULEMENT DU VOTE & PROCLAMATION DU MAIRE

CONSIDÉRANT QU'UN bulletin de vote a été remis aux 6 conseillers, lors de la séance du conseil du 7 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont effectué leur droit de vote secrètement, mais en présence du public assistant à l'assemblée du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le dépouillement du vote a été fait par la greffière-trésorière en présence des conseillers et des gens présents dans l'assistance ;

CONSIDÉRANT QUE les six bulletins de vote étaient en faveur du conseiller Michel Lequin ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a demandé à Michel Lequin s'il acceptait le mandat de maire jusqu'à la prochaine élection générale municipale du 2 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Michel Lequin accepte d'occuper le poste de maire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE Michel Lequin devra prêter serment d'ici les 30 prochains jours, pour exercer la fonction de maire ;

EN CONSÉQUENCE, la greffière-trésorière et directrice générale Sonia Lemay, proclame **Michel Lequin** le nouveau maire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, puisqu'il a été élu à l'unanimité par ces collègues et qu'il accepte le mandat.

VOTÉ UNANIMEMENT PAR TOUS LES ÉLUS

2025-04-055 6.2 NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Michel Lequin qui avait été nommé maire suppléant jusqu'à la fin du mandat actuel est devenu officiellement le maire de la municipalité de Sts-Martyrs-Canadiens, par un vote unanime des conseillers, à la suite de la démission de Gilles Gosselin ;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de nommer un nouveau maire suppléant, jusqu'à la prochaine élection générale en novembre ;

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée agira comme substitut du maire (en son absence) auprès de la MRC d'Athabaska et tous autres comités où le maire doit siéger ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller **Michel Prince** a été proposé comme maire suppléant jusqu'à la prochaine élection générale en novembre et que celui-ci accepte la tâche ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE le conseiller **Michel Prince** soit nommé comme maire suppléant jusqu'à la prochaine élection générale en novembre & représentant à la MRC en l'absence du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) AQUEDUC ET ÉGOUTS

2025-04-056 7.1 ACHAT D'UN APPAREIL DR900

CONSIDÉRANT QUE la firme Nordikeau ayant le contrat de service pour l'entretien de l'eau potable demande à la municipalité de se procurer un appareil DR900 afin de faire des tests et analyses ;

CONSIDÉRANT QUE le DR900 est un appareil multifonctionnel & multitâche, servant entre autres pour faire des analyses du taux de manganèses ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède présentement trois appareils dont : un PH-mètre encore en bon état, un colorimètre qui devra être changé prochainement dont le coût de remplacement est estimé à 1 100\$, ainsi qu'un turbidimètre qui devra aussi être changé prochainement et le coût de remplacement est estimé à 2 200\$;

CONSIDÉRANT QUE l'appareil DR900 fait les mêmes fonctions que les 3 appareils nommés plus haut ainsi que plusieurs autres fonctions ;

CONSIDÉRANT QU'UNE soumission de vente a été demandée à Veolia et le prix de l'appareil est de 3 357.97\$ pour un DR900 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QU'UN appareil DR900 soit acheté selon la soumission reçue au montant de 3 357.97 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit payée à partir du surplus accumulé.

8) SÉCURITÉ PUBLIQUE

9) VOIRIE

9.1) RÉSOLUTION ACCEPTANT LE DÉCOMPTE #2 ET AUTORISANT LE RESTE DU PAIEMENT DE LA FACTURE # 2 À GROUPE COLAS QUÉBEC INC. (298 137.90\$)

Cet item est reporté à une séance ultérieure, puisqu'une rencontre a été demandée avec l'entrepreneur ainsi que tous les intervenants qui ont effectué les travaux afin d'éclaircir certains questionnements sur les directives de changements, avant d'autoriser le reste du paiement.

2025-04-057 9.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DES FACTURES À LA FIRME D'INGÉNIERIE EXP DANS LE PROJET PAVL POUR LES TROIS MANDATS QUI LEUR ONT ÉTÉ ACCORDÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de la firme d'ingénierie EXP plusieurs factures couvrant la période de décembre 2024 à mars 2025, pour trois mandats distincts qu'ils ont obtenus pour la réalisation des travaux sur le chemin Gosford Sud ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont des interrogations sur certaines factures et qu'une rencontre a été demandée afin d'éclaircir le sujet avec EXP et tous les intervenants qui ont travaillé sur le projet de la réfection du chemin Gosford Sud dans le cadre du PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE des factures émises entre décembre 2024 et mars 2025 pour le mandat de **Services d'ingénierie** (conception et surveillance de chantier) totalisent **116 610.73\$** taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QU'À ce stade-ci, le conseil considère qu'un montant de **48 916.11\$** est dû conformément à l'offre de service initiale ;

CONSIDÉRANT QUE les factures pour le mandat de **Contrôle qualité** (en chantier) s'élèvent à un montant de **47 971.79\$** taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QU'À ce stade-ci, le conseil considère qu'un montant de **43 233.94\$** est dû conformément à l'offre de service initiale ;

CONSIDÉRANT QUE la facture pour le mandat de **Surveillance environnementale** (gestion des sols contaminés) s'élève à **12 505.99\$** taxes incluses conformément à l'offre de service initiale ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QU'UN paiement de 48 916.11\$ soit effectué à la firme d'ingénierie EXP afin de payer pour le mandat de Services d'ingénierie (conception et surveillance de chantier) qui leur a été accordé pour la réalisation des travaux sur le chemin Gosford Sud ;

QU'UN paiement de 43 233.94\$ soit effectué à la firme d'ingénierie EXP afin de payer pour le mandat de Contrôle qualité (en chantier) qui leur a été accordé pour la réalisation des travaux sur le chemin Gosford Sud ;

QU'UN paiement de 12 505.99\$ soit effectué à la firme d'ingénierie EXP afin de payer pour le mandat de Surveillance environnementale (gestion des sols contaminés) qui leur a été accordé pour la réalisation des travaux sur le chemin Gosford Sud ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-058 9.3 DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE (PAVL - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE / PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière auprès du député provincial de la circonscription, M. Sébastien Schneeberger, en lien avec son réseau de voirie locale, pour un montant de 75 000.00\$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux devront être effectués sur la plupart des chemins sur le territoire de la municipalité ;

- rue de l'Anse
- rue de l'Église
- chemin Gosford Nord
- chemin Gosford Sud
- chemin du Lac Nicolet
- chemin de la Montagne
- rue Paradis
- rue de la Pente Douce
- chemin du Petit X
- rue Principale

- chemin de la Rive
- chemin Shank
- chemin du Village

CONSIDÉRANT QUE les travaux à prévoir sont principalement : des remplacements de ponceaux, des creusages de fossés, de l'achat de gravier & pierre, du nivellement, etc. ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QU'UNE demande d'aide financière de 75 000.00\$ soit transmise à M. Sébastien Schneeberger, le député provincial dans la circonscription de Drummond - Bois-Francs, pour la réfection des routes sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-059 9.4 RÉSOLUTION POUR LE BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'effectuer le balayage des rues comme tous les printemps ;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées par l'employé des travaux publics auprès de différentes compagnies ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu un tableau comparatif des offres de services reçues des différentes compagnies ;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'entreprise EMR ont été retenus pour effectuer les travaux au tarif de 190.00\$ de l'heure ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être effectués en mai ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE l'offre de service des EMR soit acceptée pour effectuer le balayage des rues le plus rapidement possible en mai et selon la prévision budgétaire prévue de 6 400.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-060 9.5 RÉSOLUTION POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE tous les printemps, certaines parties des routes non pavées sont détériorées, dû au dégel ;

CONSIDÉRANT QUE les routes non pavées ont besoin de nivelage régulièrement pour maintenir ces routes en bon état aussi tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE les services de la municipalité de Saint-Adrien sont retenus depuis quelques années, pour effectuer le nivelage des routes ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres entrepreneurs pourront aussi être demandés au cours de l'année, en cas de non-disponibilité de la municipalité de Saint-Adrien aux périodes demandées ;

CONSIDÉRANT QUE le premier nivelage sera fait dès que la température le permettra, lorsque le dégel des chemins sera terminé et que les chemins seront plus secs ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres nivelages seront aussi nécessaires au cours de l'année ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE le nivelage des routes soit effectué par la municipalité de Saint-Adrien ou tout autre entrepreneur disponible, selon le besoin et selon le budget fixé pour l'année dès que la température le permettra et pour le reste de l'année et selon la prévision budgétaire prévue de 10 000.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2025-04-061 10.1 RENOUVELLEMENT DE PERMIS - DEMANDE DE CHANGEMENT À LA RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment de la municipalité Philippe Habel a reçu une demande de renouvellement de permis ;

CONSIDÉRANT QU'APRÈS plusieurs vérifications auprès de différents intervenants, l'inspecteur en bâtiment de la municipalité M. Habel, ne peut renouveler la demande de permis, qui avait été émis par l'ancien inspecteur municipal Pierre Ramsay, puisque celle-ci ne respecte pas la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE des alternatives afin de trouver une solution ont été proposées par M. Habel, au propriétaire qui voulait renouveler la demande de permis ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du permis a déposé à la municipalité une demande de changement à la réglementation municipale, afin de lui permettre de faire une construction, puisque c'est l'une des solutions qui lui a été proposé pour régulariser sa situation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont discuté de cette problématique avec l'inspecteur en bâtiment de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Charles Duguay

Il est résolu

QUE la demande de changement à la réglementation municipale soit refusée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) LOISIRS ET CULTURE

11.1 FOND CULTUREL ARTHABASKIEN

À titre informatif :

Une demande d'aide financière a été faite au Fond Culturel Arthabaskien pour le concours photo 2025, cette demande a été acceptée, et une subvention de 1000\$ a été accordée à la municipalité pour l'activité du concours photo prévu à l'automne prochain.

11.2 ACTIVITÉ « BONJOUR PRINTEMPS » - SAMEDI 17 MAI DE 10H00 À 13H00

À titre informatif :

L'activité « Bonjour Printemps » se déroulera le samedi 17 mai entre 10h00 à 13h00. Lors de cette journée, il y aura sur place des kiosques d'information, une distribution d'arbres, de compost et des hot-dogs seront offerts gratuitement aux visiteurs.

12) AFFAIRES DIVERSES

12.1 DÉPÔT D'UN PROJET DE CITOYENS POUR UN TERRAIN DE PICKLEBALL

À titre informatif :

Un projet de terrain de pickleball a été déposé à la municipalité et les élus ont tous reçu chacun le document présenté. Ce dossier sera étudié et analysé, rien ne sera fait en 2025, mais le conseil va travailler sur le développement du dossier.

2025-04-062 12.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN CITOYEN

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'un citoyen a été déposée à la municipalité, afin de lui rembourser une balayeuse industrielle que l'ancien inspecteur municipal Pierre Ramsay lui aurait empruntée et ce dernier ne lui aurait jamais rapportée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a jamais autorisé l'ancien inspecteur municipal à emprunter cet équipement au nom de la municipalité et que la municipalité n'a pas ladite balayeuse en sa possession ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE la demande de remboursement de la balayeuse soit rejetée, puisque la municipalité n'a jamais autorisé cet employé à emprunter cet équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-063 12.3 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'autorisation de passage du **Tour Cycliste des Policiers de Laval** a été faite auprès de la municipalité, afin d'emprunter la Route 161 lors de leur activité ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se déroulera le mercredi 28 mai prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le convoi sera précédé et suivi par des véhicules d'urgence, pour assurer la sécurité des participants ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE la demande de droit de passage du Tour Cycliste des Policiers de Laval soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-064 12.4 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - TOUR PARAMÉDIC RIDE QC

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'autorisation de passage du **Tour Paramédic Ride QC** a été faite auprès de la municipalité, afin d'emprunter la Route 161 lors de leur activité ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se déroulera le samedi 27 septembre prochain et le convoi passera sur le territoire de la municipalité entre 10h30 et 11h30 ;

CONSIDÉRANT QUE le convoi sera précédé et suivi par des véhicules d'urgence, pour assurer la sécurité des participants ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE la demande de droit de passage du Tour Paramédic Ride QC soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-065 12.5 TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation de la tour de télécommunications a franchi l'étape de la consultation publique ;

CONSIDÉRANT QUE les élus veulent s'assurer que le projet respecte la réglementation municipale et que l'endroit choisi n'est pas situé dans un milieu humide ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande de vérifier avec Philippe Habel l'inspecteur régional en bâtiments et en environnement de la municipalité si Sogetel doit obtenir un permis pour l'installation de la tour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE des vérifications soient faites auprès de Philippe Habel à la MRC, pour que ce projet respecte la réglementation municipale et que Sogetel ait obtenu les permis nécessaires, avant l'implantation de la tour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. Ministère de la Sécurité publique - Paiement pluies abondantes
2. Alain Rayes - remerciements
3. O'Rivage - Demande de partenariat
4. Journal La Nouvelle

14) VARIA

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-04-066 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ